AVIS DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES (CSOE)

MODALITES TECHNIQUES DE DEROULEMENT DES OPERATIONS DE VOTE ET DES MOYENS TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE POUR L'AG ELECTIVE – MANDATURE 2024-2028 – CATEGORIE GENERALE (LISTE)

1/ AVIS FAVORABLE DU 13/11/2024

La CSOE réunit le 13 novembre 2024, est invitée à de nouveau exprimer un avis sur les ajouts et modifications des modalités qu'elle a précédemment validées le 27 septembre dernier.

Ajout aux fins de précision sur :

1/ la date arrêtée de la liste des électeurs,

2/ le dispositif technique de vote pour les SHN,

3/ le mandatement.

1/ « La liste des électeurs de la catégorie générale (scrutin de liste) est arrêtée le 12 novembre 2024.

(En cas de changement de Président/responsable légal entre le 12 et le 24 novembre à 19h00 [délai de rigueur], il est impératif que la structure affiliée informe la FFVoile par mail age2024@ffvoile.fr pour que la modification soit prise en compte).

En raison des contraintes techniques inhérentes à l'organisation d'une AG à distance et par voie électronique, la liste des électeurs ne sera plus modifiable après cette date du 24 novembre à 19h00 ».

2/ « Le même dispositif technique s'appliquera pour l'élection des représentants des arbitres, des entraineurs au Conseil d'Administration (CA) et pour l'élection des représentants des Sportifs de Haut Niveau au CA et au Bureau Exécutif (BE) ».

3/ « Pour l'élection de la catégorie générale (scrutin de liste), le vote par procuration n'est pas admis (art.14 II des statuts).

En ce qui concerne les personnes morales, Associations et Etablissements, en vertu de l'article 14 du RI elles sont représentées à l'AG élective soit par leur responsable légal enregistré comme tel auprès de la FFVoile, soit par une personne dûment mandatée à cet effet et qui doit être licenciée au titre de l'Association ou de l'Établissement considéré. Dans l'hypothèse d'un mandat, celui-ci doit mentionner distinctement le nom de la personne physique ainsi désignée pour représenter la personne morale, accompagné de son numéro de licence valable à la date de l'Assemblée Générale. Ces derniers doivent

être envoyés à age2024@ffvoile.fr au plus tard le 24 novembre 2024 à 19h00 en raison des contraintes techniques ci-dessus exposées ».

La CSOE confirme son avis favorable sur les modalités techniques de déroulement des opérations de vote et des moyens techniques mis en œuvre pour l'AG élective – mandature 2024-2028 – catégorie Générale (liste) – Version 8